

15
août
2001

Arrêté
approuvant la convention intercantonale amendée créant
la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande
(HES-S2)

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles,

arrête:

Article unique La convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2), amendée à la suite des travaux de la commission interparlementaire et approuvée par le comité stratégique de la HES romande santé-social lors de sa séance du 6 juillet 2001, est approuvée.